

- Séance du 03 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, et le trois mars, le Conseil Municipal de la Commune de PADIÈS s'est réuni à vingt heures trente minutes, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Françoise BARRAU, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Mmes Françoise BARRAU, Myriam HOULES, Christel REVELLAT
Mrs Rémy CHAUDAT, Rolland COUGOUREUX, Sylvain DELISLE, Eric DUSART, Jean-Michel TARROUX

Absents excusés :

Mme Roseline FABREGUE
Mrs Alain BERNADOU, Alain VAYSSE

Date de convocation : 24 février 2026

Secrétaire de séance : Mme Myriam HOULES

Avant de rappeler l'ordre du jour de cette réunion, Madame le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

- Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Travaux de dissimulation de réseau de télécommunication électrique
- Compte financier unique 2025
- Affectation du résultat 2025
- Questions diverses

Madame le Maire soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la séance du 04 décembre 2025 qui est approuvée à l'unanimité des membres présents.

La DGFIP subit une panne des applications HÉLIOS et CDG-D depuis le 05 février 2026. Cette panne rend impossible la production du compte financier unique, provisoire ou définitif.

Il est donc impossible à ce jour de voter le compte financier unique 2025 et d'affecter le résultat 2025. Les votes des deux délibérations correspondantes sont donc ajournés et reportés à une prochaine séance.

Décision n° 2026-01 : Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Madame le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération n° 2020-18 en date du 26 juin 2020.

Dans le cadre de sa délégation, Madame le Maire a signé :

- Un marché d'un montant de 62,29 € HT (74,75 € TTC) avec la société Sud-Ouest signalisation pour 4 plaques de numéro de rue ;
- Un marché d'un montant de 5 400,00 € avec l'entreprise Y.T. Elagage pour l'entretien des espaces verts concernant les trois églises, les deux cimetières, la mairie ainsi que des Lots 1 et 2 du lotissement de Sainte-Germaine ;
- Un marché d'un montant de 1508.33 € HT (1810.00 € TTC) avec la société EPS pour l'achat d'un coffre-fort.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions présentées ci-dessus.

Délibération n° 2026-01 : Travaux de dissimulation de réseau de télécommunication électronique.

24-DR-0008 Dissimulation BT sur 81199P0249 PADIES – 81340 Padiès

Madame BARRAU Françoise indique qu'au sens de l'article 4.1 de ses statuts, le Syndicat Intercommunal d'Electrification de Tanus exerce aux lieu et place des collectivités membres, la maîtrise d'ouvrage des travaux de premier établissement et/ou ultérieurs d'infrastructures destinées à supporter des réseaux de télécommunications dans le cadre d'enfouissement coordonné avec celui des réseaux publics d'électricité.

Madame le Maire précise que dans le cadre de l'affaire "Dissimulation BT sur 81199P0249 PADIES", à la suite de la visite sur le terrain, les services du SDET (MOE) estiment le montant des travaux de dissimulation de réseaux de télécommunications à charge de la commune à 20 520,00 € T.T.C conformément au courrier joint en pièce jointe à cette délibération.

Madame BARRAU Françoise propose au Conseil Municipal de donner son aval au Syndicat Intercommunal d'Electrification de Tanus pour la réalisation de cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Approuve la proposition** qui lui est faite ;
- **Précise que les crédits nécessaires** ont été inscrits au budget de la collectivité ;
- **Autorise Madame le Maire** ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives et comptables qui se rapporteront à cette opération

Questions diverses :

- Madame le Maire précise au Conseil Municipal que l'enregistrement déposé par le GAEC de la ferme du bois de Ginal a été accepté par la Préfecture.
- Madame le Maire lit à l'assemblée un courrier de Mme Julie NIVOIX, enseignante d'EPS à Valence, qui demande une aide financière au conseil municipal car 6 élèves du collège de Valence d'Albigeois (dont 1 de Padiès) ont été sélectionnés pour le championnat de France de battle Hip Hop scolaire qui se déroulera à Créteil du 31 mars au 2 avril 2026.
Conformément à la délibération du 11 novembre 2011, une participation de 60 euros par élève habitant la commune sera prévue au Budget Primitif 2026.
- A la suite du remplacement de l'ordinateur de la mairie, la société XEFI a rédigé un nouveau contrat de maintenance. Mme le Maire en informe l'assemblée.
- Madame le Maire présente aux élus la proposition de TIGEO qui pourrait accompagner la Mairie à la réalisation de l'état des lieux dans le cadre de l'arrêté complémentaire de DECI.
- Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de concession pour le cimetière de Tels lui a été envoyée. L'assemblée n'oppose aucun refus à cette attribution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 00.

Délibération n° :	Objet de la délibération	Vote
	Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales	
2026-1	Travaux de dissimulation de réseau de télécommunication électronique. 24-DR-0008 Dissimulation BT sur 81199P0249 PADIES – 81340 Padiès	Approuvée à l'unanimité
	Compte financier unique 2025	Reportée
	Affectation du résultat 2025	Reportée

Liste des membres ayant assisté à la séance		
Françoise BARRAU	Maire	Présente
Rolland COUGOUREUX	1 ^{er} adjoint	Présent
Myriam HOULES	2 ^e adjoint	Présente
Sylvain DELISLE	Conseiller municipal	Présent
Alain BERNADOU	Conseiller municipal	Absent
Roseline FABREGUE	Conseiller municipal	Excusée
Christel REVELLAT	Conseiller municipal	Présente
Alain VAYSSE	Conseiller municipal	Excusé
Éric DUSART	Conseiller municipal	Présent
Rémy CHAUDAT	Conseiller municipal	Présent
Jean-Michel TARROUX	Conseiller municipal	Présent

Le Maire,

Le secrétaire de séance,